

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garde Amis Inc.		Date d'inspection Le 15 juin 2026	
Nom de l'établissement Club Le Marais 2		Numéro de permis 2024030	
Adresse 1620 boulevard Dieppe Dieppe NB E1A 8P5		Numéro de téléphone (506) 380-0777	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le 15 juin 2026, l'inspecteur a effectué l'inspection de renouvellement.

Au moment de l'inspection, la garderie rencontre les exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance.

Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 22 septembre 2026

Date

original signé par
Jackie Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"